



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LA JUSTICE RECRUTE :

DEVENEZ SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE

CONCOURS NATIONAL OU LOCAL



Être surveillant pénitentiaire, c'est agir pour la protection de toute la société. C'est aussi participer au quotidien à la réinsertion des personnes détenues. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de sa mission qu'il exerce avec autorité et sang-froid.

Une mission essentielle au bon fonctionnement de la justice.

**Inscrivez-vous au concours avant le 20 mai 2022 !**

[lajusticerecrite.fr/devenezsurveillant](http://lajusticerecrite.fr/devenezsurveillant)

# UN CONCOURS NATIONAL ET UN CONCOURS ÎLE-DE-FRANCE

Vous pouvez choisir le concours national ou le concours à affectation locale.

**Attention**, les concours ont lieu en même temps, vous ne pourrez donc vous inscrire qu'à un seul de ces concours.

## Concours national : 750 postes à pourvoir sur toute la France

Vous choisirez l'établissement à l'issue de votre formation, en fonction de votre rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.

## Concours à affectation locale : 250 postes à pourvoir dans la région Île-de-France

En vous inscrivant à ce concours, vous choisirez, à l'issue de votre formation et en fonction de votre rang de classement, un poste au sein de l'un des 9 établissements suivants :

- Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy
- Centre pénitentiaire Fresnes
- Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
- Maison d'arrêt d'Osny-Pontoise
- Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin
- Centre pénitentiaire de Nanterre
- Centre pénitentiaire de Paris-La Santé
- Centre pénitentiaire Sud Francilien
- Maison d'arrêt de Villepinte

Vous vous engagerez à y exercer pendant 6 ans dans l'un de ces 9 établissements ; en contrepartie, vous recevrez une prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros dès le 1er mois.



### Vous êtes :

- de nationalité française
- âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- titulaire du brevet national des collèges ou un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3
- en possession de vos droits civiques et d'un casier judiciaire vierge

Si vous avez au moins 3 ans d'expérience dans la sécurité, vous pouvez choisir la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral.

Pour en savoir plus : [lajusticerecruite.fr](http://lajusticerecruite.fr)